

Séance d'information publique

Projet Agrivoltaïque de Chute-à-Blondeau

Date : 23 avril 2025 / 19h00 à 21h00

Lieu: Centre communautaire de Chute-à-Blondeau

| | |
|-----------------------------|--|
| Coordonnées du promoteur: | info@chute-a-blondeauagrivoltaics.ca |
| Nom du projet: | Projet Agrivoltaïque de Chute-à-Blondeau |
| Capacité nominale maximale: | 9,5 MWac |
| Technologie: | Photovoltaïque solaire (PV) |

PRÉSENTATEURS

Compass Greenfield Development

Jonathan Cheszes

James Marzotto

Rim Assaad

Jean-Luc Mainville

ORDRE DU JOUR

La séance d'information publique a permis aux participants de consulter des panneaux d'affichage présentant des renseignements clés sur le projet et le promoteur. L'équipe de présentation a échangé avec les participants, répondu à leurs questions et recueilli leurs commentaires sur le projet.

Les panneaux abordaient les sujets suivants :

- Projets de CGD au Canada
- Les besoins énergétiques de l'Ontario
- Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?
- À propos du projet

- Conception préliminaire du projet
- Pourquoi votre municipalité ?
- Conformité réglementaire et environnementale / Calendrier de développement

Veillez consulter l'annexe A pour voir les panneaux d'affichage présentés lors de la séance, et l'annexe B pour les photos de l'événement.

APERÇU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Plus de 15 personnes ont assisté à la rencontre. Plusieurs participants ont demandé des renseignements sur le projet et ses impacts. Certains ont posé des questions, d'autres sont partis sans soulever de préoccupations. Les questions soulevées sont résumées ci-dessous. Si votre préoccupation n'est pas reflétée, veuillez communiquer avec l'équipe de projet à : info@chute-a-blondeauagrivoltaics.ca

RÉSUMÉ DES QUESTIONS / PRÉOCCUPATIONS

1. Écrans Visuels

- a. *Quels seront les impacts du projet sur le paysage visuel ? Des arbres seront-ils plantés comme écran ? De quel type ? Seront-ils indigènes ? Quelle sera leur hauteur ?*

Compass Greenfield Development (CGD) s'engage à minimiser les impacts visuels pour les voisins en installant un écran végétal autour du site, là où il n'en existe pas déjà. Un arboriculteur local recommandera les espèces et densités adaptées à la topographie et au type de sol.

Les arbres atteindront une hauteur de 10 pieds au début des opérations et environ 15 pieds après 2 à 3 ans (voir l'affiche « Conception préliminaire du projet » à l'annexe A). Ils seront entretenus régulièrement selon les recommandations d'un arboriculteur.

- b. *Les arbres seront-ils plantés avant la construction ?*

La préparation du site comprendra la plantation des arbres, l'installation d'une clôture périphérique et la construction des routes d'accès.

- c. *Du gazon sera-t-il semé sur l'ensemble du site ?*

CGD s'engage à restaurer le site avec des graminées indigènes en fonction des consultations locales.

2. Composante Agrivoltaïque du Projet

- a. *Certaines fermes solaires contiennent des ruches. L'apiculture serait-elle envisagée ?*

L'apiculture est envisageable. Pour l'instant, la conception préliminaire inclut un jardin pollinisateur.

b. Quel est le rôle des moutons dans le projet ? D'où viendront-ils ? CGD a-t-elle trouvé un éleveur ?
Le projet de Chute-à-Blondeau est un projet agrivoltaïque proposé. L'agrivoltaïsme est une utilisation duale des terres à des fins agricoles et de production d'électricité solaire (voir la pièce jointe [] Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?, qui a été présentée lors de la séance portes ouvertes). Les moutons feront partie de la composante agricole du projet proposé en assurant l'entretien de la végétation sur le site. CGD n'a pas encore finalisé de contrat avec un éleveur de moutons, mais est actuellement à la recherche d'un agriculteur pour assurer le pâturage des moutons dans le cadre de ce projet.

3. Valeur des propriétés

a. Quels sont les impacts de ce projet sur la valeur des propriétés?

Plusieurs études sur ce sujet démontrent que les installations solaires à grande échelle n'ont souvent aucun impact mesurable sur la valeur des propriétés adjacentes, et dans certains cas, peuvent même avoir des effets positifs^{1 2}.

Les grands projets solaires présentent des caractéristiques similaires à celles d'une serre ou d'une résidence de plain-pied. Ne dépassant généralement pas 10 pieds de hauteur, les fermes solaires sont clôturées et/ou paysagées afin de minimiser les impacts visuels³.

De plus, une étude complète portant sur 70 fermes solaires construites dans le Midwest entre 2009 et 2022 a révélé qu'en moyenne, les propriétés situées à proximité de fermes solaires à l'échelle industrielle ont vu leur valeur augmenter de 0,5 % à 2,0 %⁴.

4. Avantages du projet

a. Quels sont les bénéfices pour les voisins du site du projet?

On estime généralement qu'une capacité de production de 4 à 5 kW AC permet d'alimenter une maison. Ainsi, une capacité de 9 MW AC (9 000 kW AC) permettrait d'alimenter environ 1 800 maisons.

La demande énergétique en Ontario devrait augmenter de 75 % d'ici 2050. L'énergie produite par Golden Leaf Agrivoltaics (GLA) contribuera à répondre à cette demande, garantissant ainsi un approvisionnement suffisant pour les foyers, hôpitaux, établissements scolaires, usines, etc. en Ontario.

¹ [What shapes community acceptance of large-scale solar farms? A case study of the UK's first 'nationally significant' solar farm - ScienceDirect](#)

² [What shapes community acceptance of large-scale solar farms? A case study of the UK's first 'nationally significant' solar farm - ScienceDirect](#)

³ [Solar & Property Value – SEIA](#)

⁴ [Midwest Study Finds Solar Farms Don't Hurt Property Values — And They May Even Boost Them - The Good Men Project](#)

CGD s'engage également à conclure une entente annuelle de contribution communautaire de 1 000 \$/MWac en faveur du comté (soit 17 000,00 \$ pour la première année).

CGD paiera également des taxes municipales accrues à la municipalité, ce qui contribuera au financement des infrastructures locales.

5. Critères de sélection du site du projet

a. *Comment avez-vous choisi cette propriété plutôt qu'une autre? Il doit exister d'autres sites avec moins d'impact résidentiel. Avez-vous étudié d'autres propriétés?*

Ce site a été choisi parce qu'il satisfait à plusieurs critères requis pour un projet solaire en Ontario.

- **Zone agricole non privilégiée** : Le gouvernement provincial restreint le développement solaire au sol dans les zones agricoles privilégiées, telles que définies dans la Déclaration de principes provinciale. Ce projet d'agrivoltaïsme est proposé sur des terres désignées conformément au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell⁵.
- **Capacité électrique** : La ligne de distribution de 44 kilovolts située à proximité du projet dispose de la capacité requise.
- **Propriétaire consentant** : Le propriétaire est disposé à accueillir le projet et soutient les activités agricoles continues sur le site, comme l'élevage de moutons en parallèle au solaire.
- **Agrivoltaïsme** : Le projet permettra l'intégration d'une composante agricole parmi les panneaux solaires (agrivoltaïsme). CGD établira un partenariat avec un éleveur de moutons pour faire paître un troupeau entre les panneaux.
- **Plan officiel favorable** : Les Comtés unis de Prescott et Russell appuient le développement de projets d'énergie renouvelable, comme en témoigne le Plan officiel qui stipule que les Comtés doivent « promouvoir des aménagements, conceptions et orientations de bâtiments qui maximisent l'utilisation de sources d'énergie alternatives ou renouvelables, comme l'énergie solaire et éolienne »⁶.

6. Conception préliminaire du projet

a. *Où sera installée la clôture grillagée? Entourera-t-elle l'ensemble de la propriété? Où est-elle indiquée sur le plan préliminaire? Est-il possible de traverser le site en motoneige là où il y aurait une ouverture dans la clôture?*

Un écran végétal sera planté en bordure de propriété, et les clôtures seront installées à l'intérieur de cet écran paysager. Cela a été présenté sur l'affiche « Conception préliminaire du projet » à l'Annexe A.

⁵ [UCPR Official Plan](#)

⁶ [UCPR Official Plan](#)

Le projet proposé détient un bail sur la parcelle visée qui permet l'installation et l'exploitation du projet d'agrivoltaïsme proposé

7. Impacts environnementaux du projet

- a. *Quels sont les effets du solaire et des champs électromagnétiques sur le sol et les microbes? Cela a-t-il été étudié?*

Selon les recherches actuelles, l'ombrage causé par les panneaux peut favoriser la cooccurrence de certaines espèces microbiennes tout en réduisant l'abondance d'autres. La présence des panneaux peut également stimuler la croissance de la végétation et augmenter la teneur en carbone organique du sol, ce qui peut contribuer positivement au stockage du carbone et potentiellement bénéficier aux habitats microbiens⁷.

- b. *Y aura-t-il du bruit généré par le projet?*

Les onduleurs et transformateurs sont dotés de ventilateurs de refroidissement (similaires à ceux d'ordinateurs) qui émettent un certain bruit. Cet équipement sera installé de façon à respecter les règlements provinciaux en matière de bruit. L'équipement sera choisi pour respecter les limites sonores définies dans la ligne directrice du ministère de l'Environnement intitulée « Environmental Noise Guideline – Stationary and Transportation Sources – Approval and Planning (NPC-300) » pour les récepteurs de Classe 3. Ces lignes directrices distinguent les environnements urbains et ruraux, et établissent différentes normes de bruit pour le jour et la nuit.

8. Calendrier du projet

- a. *Quelle est la durée du contrat d'achat d'électricité (PPA)?*

L'IESO offre un contrat PPA d'une durée de 20 ans pour les soumissionnaires sélectionnés dans le cadre du processus d'approvisionnement LT2 Fenêtre 1. Pour plus d'informations sur ce processus, veuillez consulter le site Web de l'IESO à :[Long-Term 2 RFP](#).

9. Préoccupations en matière de santé et sécurité

- a. *Les panneaux solaires et le rayonnement qu'ils émettent causent-ils le cancer?*

⁷ [Frontiers | Potential benefits and risks of solar photovoltaic power plants on arid and semi-arid ecosystems: an assessment of soil microbial and plant communities](#)

Il n'existe aucune preuve scientifique démontrant que les projets solaires augmentent le risque de cancer pour les communautés avoisinantes^{8 9}.

Les systèmes solaires, notamment les onduleurs, émettent des champs électromagnétiques de basse fréquence (EMF), mais les niveaux sont bien inférieurs à ceux considérés comme dangereux. L'exposition aux EMF des projets solaires est bien plus faible que celle causée par les appareils électroménagers courants, les lignes électriques ou les téléphones cellulaires. Les recherches n'ont pas établi de lien entre l'exposition aux EMF de basse fréquence et le cancer¹⁰.

L'Institut national du cancer (NCI) indique qu'« aucun mécanisme par lequel les champs électromagnétiques à très basse fréquence (ELF-EMF) ou les radiations radiofréquence pourraient causer le cancer n'a été identifié. Contrairement aux rayonnements ionisants, les EMF dans la partie non ionisante du spectre électromagnétique ne peuvent pas endommager directement l'ADN ou les cellules ». De plus, le NCI mentionne que « les études sur les animaux n'ont fourni aucune indication selon laquelle l'exposition aux ELF-EMF est associée au cancer ¹¹»

⁸ [Does living near Solar Farms make you susceptible to Cancer? What does Research Say About it? | Health News, Times Now](#)

⁹ [Can Solar Panels Cause Cancer? - Your Energy Answers](#)

¹⁰ [Are electromagnetic fields from solar farms harmful to human health?](#)

¹¹ [Electromagnetic Fields and Cancer - NCI](#)

Bienvenue

à la journée portes ouvertes
publique pour l'agrivoltaïque de

Chute-à-Blondeau



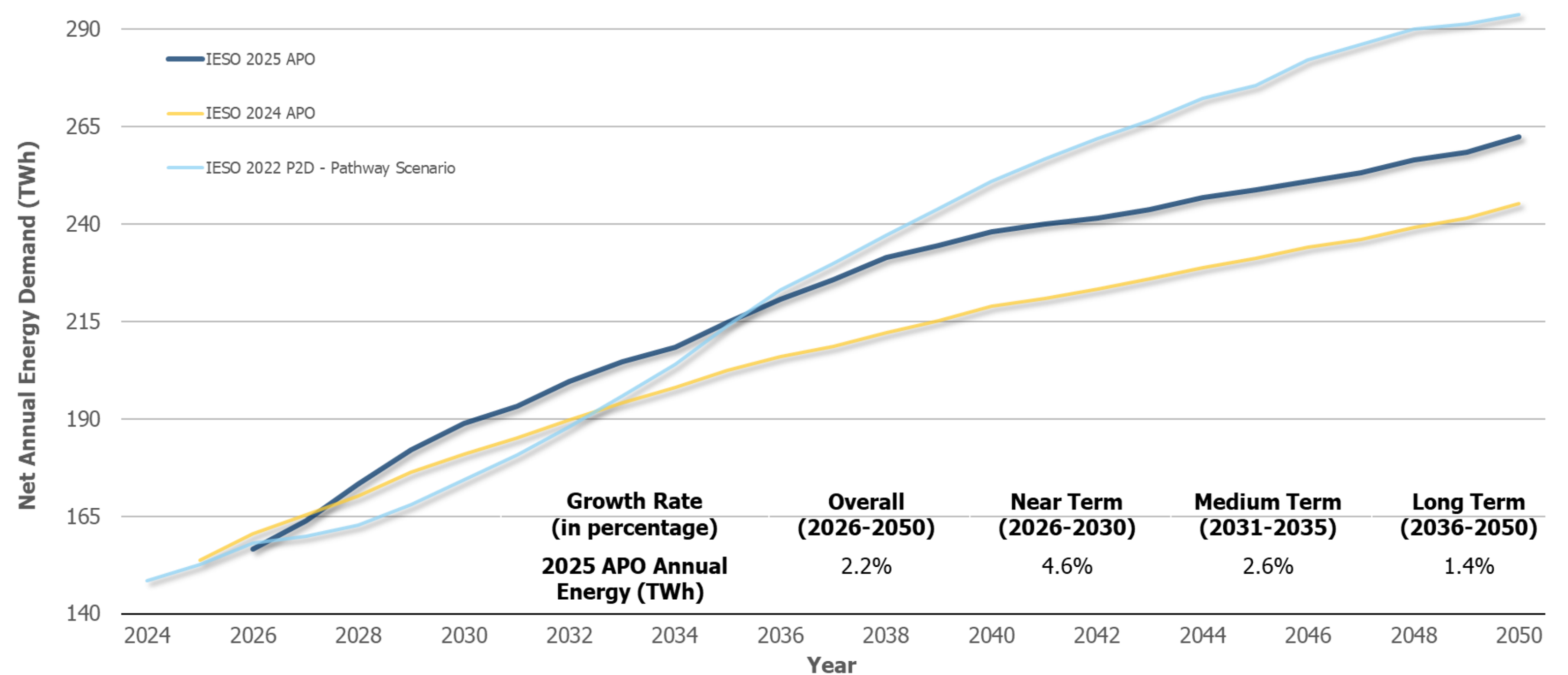
L'Ontario a un besoin urgent de nouvelle capacité énergétique



En octobre 2024, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario a mis à jour ses prévisions de la demande et a indiqué qu'elle s'attend à une augmentation de 75 % de la demande énergétique entre 2025 et 2050.

Croissance de la demande de 75 % d'ici 2050

Prévisions de la demande énergétique annuelle



Qu'est-ce qui stimule la croissance de la demande ?

- Forte augmentation de la demande à court et moyen terme
- La croissance du secteur industriel et des centres de données constitue le facteur déterminant de la nouvelle demande
- La production industrielle de véhicules électriques et les sous-secteurs de la chaîne d'approvisionnement
- La croissance du secteur commercial, l'augmentation de la population et l'électrification continuent de stimuler la demande en électricité à l'échelle de la province.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïque?

- L'agrivoltaïque est la double utilisation des terres pour des activités agricoles et de production d'énergie solaire.
- L'agrivoltaïque est déjà courant en Ontario, où des moutons sont utilisés dans plusieurs projets pour entretenir la végétation des fermes solaires.
- La zone clôturée des projets solaires offre une protection pour le troupeau, et les panneaux fournissent de l'ombre, tandis que les moutons entretiennent la végétation.

L'engagement de CGD envers l'agrivoltaïsme

Phase 1 : Pâturage ovin

Pâturage des moutons dans des champs ouverts de l'Est de l'Ontario et entre les rangées de panneaux solaires.



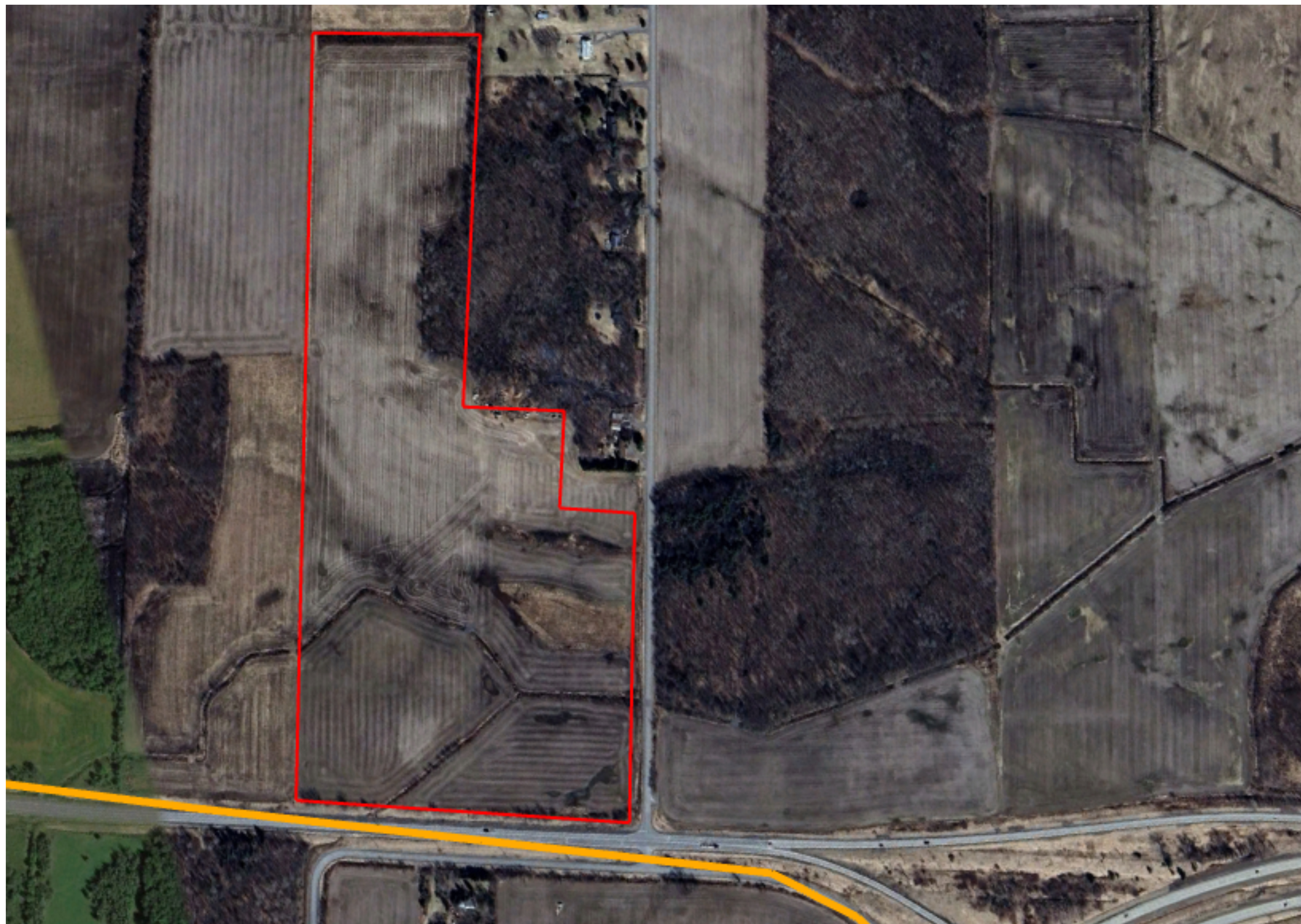
Phase 2: Production Agricole

Le domaine de l'agrivoltaïsme continue de progresser. Dépendant des ressources en sol et en eau, CGD s'engage à mettre en place une production agricole au projet proposé de Chute-à-Blondeau pendant toute la durée de vie du projet proposé.

En savoir plus sur l'agrivoltaïsme



À propos du projet proposé



- Limite de la propriété
- Les lignes de raccordement à la distribution

Nom du projet
Le projet agrivoltaïque de Chute-à-Blondeau

Développeur
Compass Greenfield Development

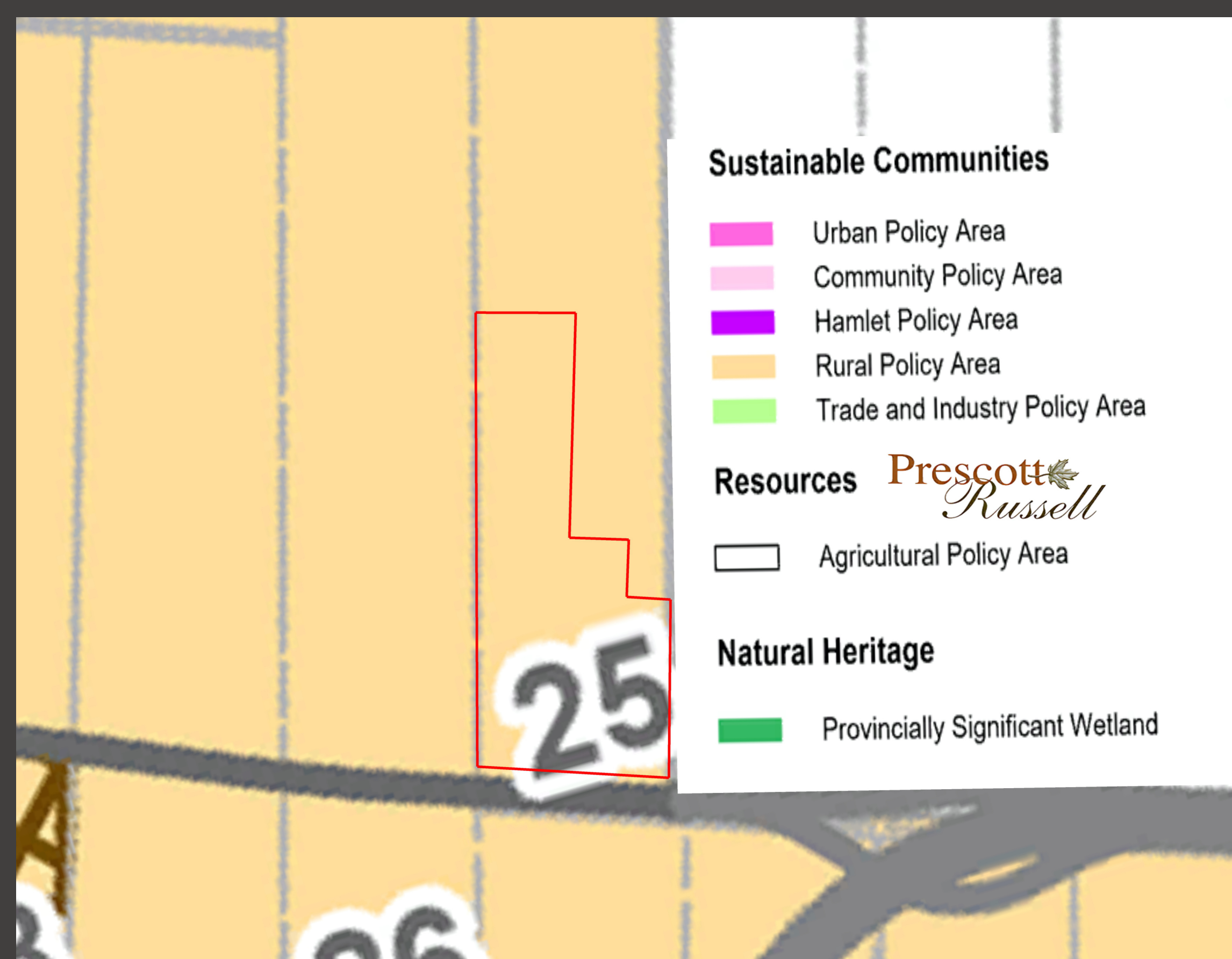
Capacité nominale maximale
Environ 9,5 MWac

Numéro d'identification de la propriété (NIP)
54186-1019

Technologie
Solaire (Agrivoltaïque)

Intersection principale
Route 17 et chemin Gourley

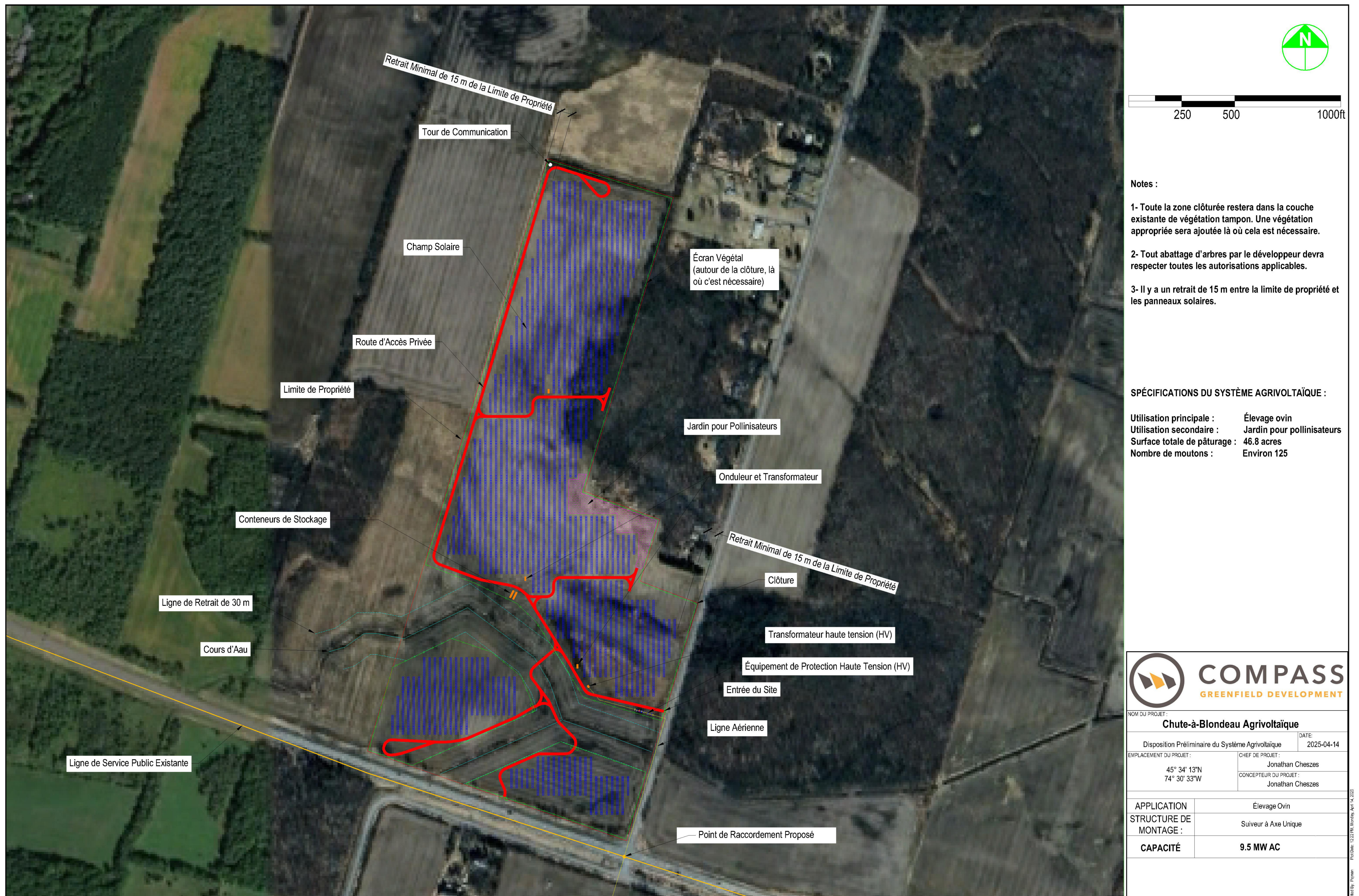
Désignation sur le Plan officiel



Site Web du projet
chute-a-blondeauagrivoltaics.ca

Courriel du projet
info@chute-a-blondeauagrivoltaics.ca

Conception préliminaire : quel est l'impact sur le terrain ?



Fondations des supports

Des pieux en acier sont vissés dans le sol. Lors du démantèlement, les pieux peuvent être retirés, permettant ainsi de remettre le terrain à son état initial.

Conception et espacement des supports

Les rangées sont généralement espacées de 25 pieds. Les supports seront soit à inclinaison fixe, soit à suivi solaire (tracking).

Emprise au sol

Jusqu'à 59 acres.

Écran visuel

Engagement à ajouter une bande végétale le long du périmètre là où elle n'existe pas déjà.

Sécurité

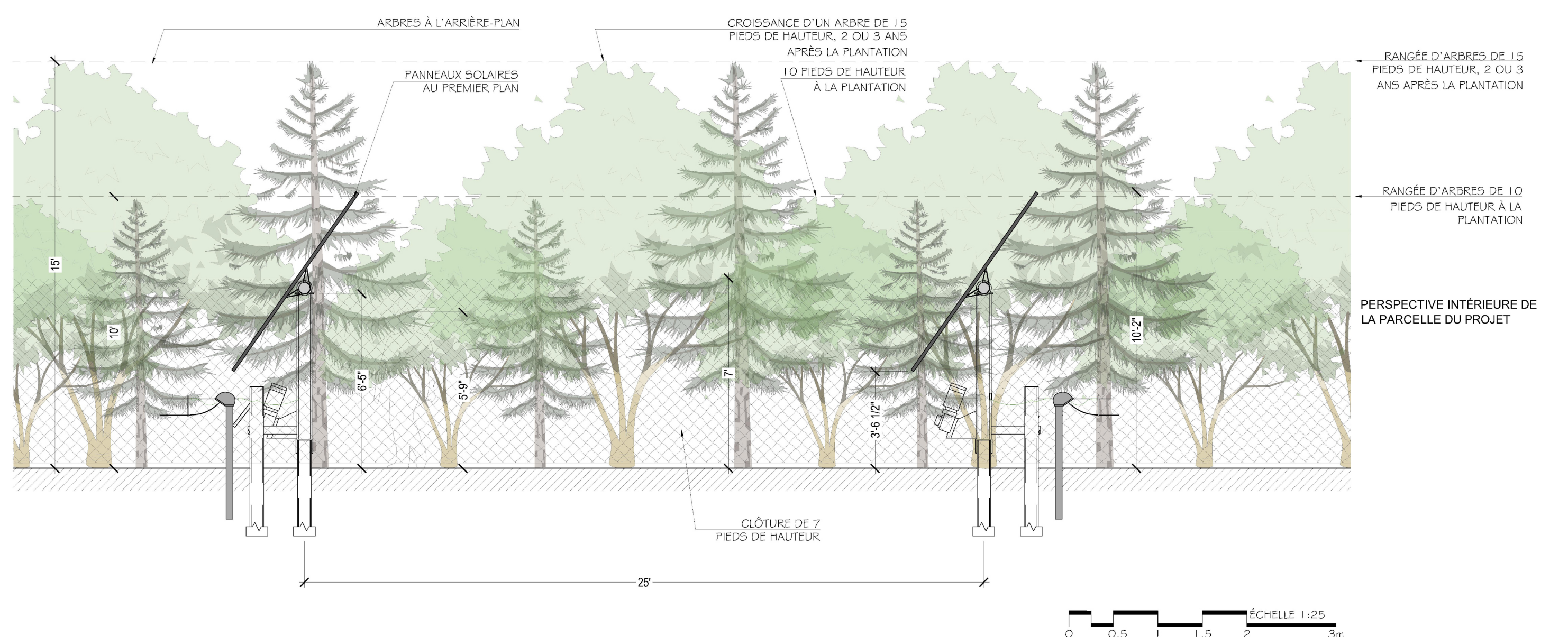
Le site du projet sera clôturé et verrouillé.

Exploitation

Le projet est surveillé et contrôlé à distance 24 h/24, 7 j/7. Les équipes d'exploitation et de maintenance sont basées localement en Ontario. Des visites planifiées sur le site auront lieu quatre fois par an.

Raccordement

Le système solaire sera connecté au réseau de distribution d'Hydro One.



Garantie de démantèlement

Une garantie sera déposée à mi-parcours du contrat du projet afin de garantir la disponibilité des fonds nécessaires au démantèlement.

Agrivoltaïsme

Le projet agrivoltaïque de Chute-à-Blondeau accueillera de l'élevage ovin.



Le Plan de gestion de l'énergie du canton d'Hawkesbury Est indique qu'il « aspire à faire preuve de leadership dans la promotion et le développement de systèmes d'énergie renouvelable compatibles avec nos objectifs de gestion des actifs et d'aménagement du territoire. »



Comtés unis de Prescott et Russell

Le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell stipule qu'il doit :

« Promouvoir l'aménagement, la conception et l'orientation des bâtiments de manière à maximiser l'utilisation de sources d'énergie alternative ou renouvelables, telles que l'énergie solaire et éolienne. »



Avantages pour la communauté

Optimisation de l'utilisation des terres : Le pâturage de moutons sera mis en place en parallèle avec la production d'énergie solaire.

Un réseau énergétique local renforcé : des générateurs d'énergie distribués et connectés contribuent à la résilience du réseau électrique municipal.

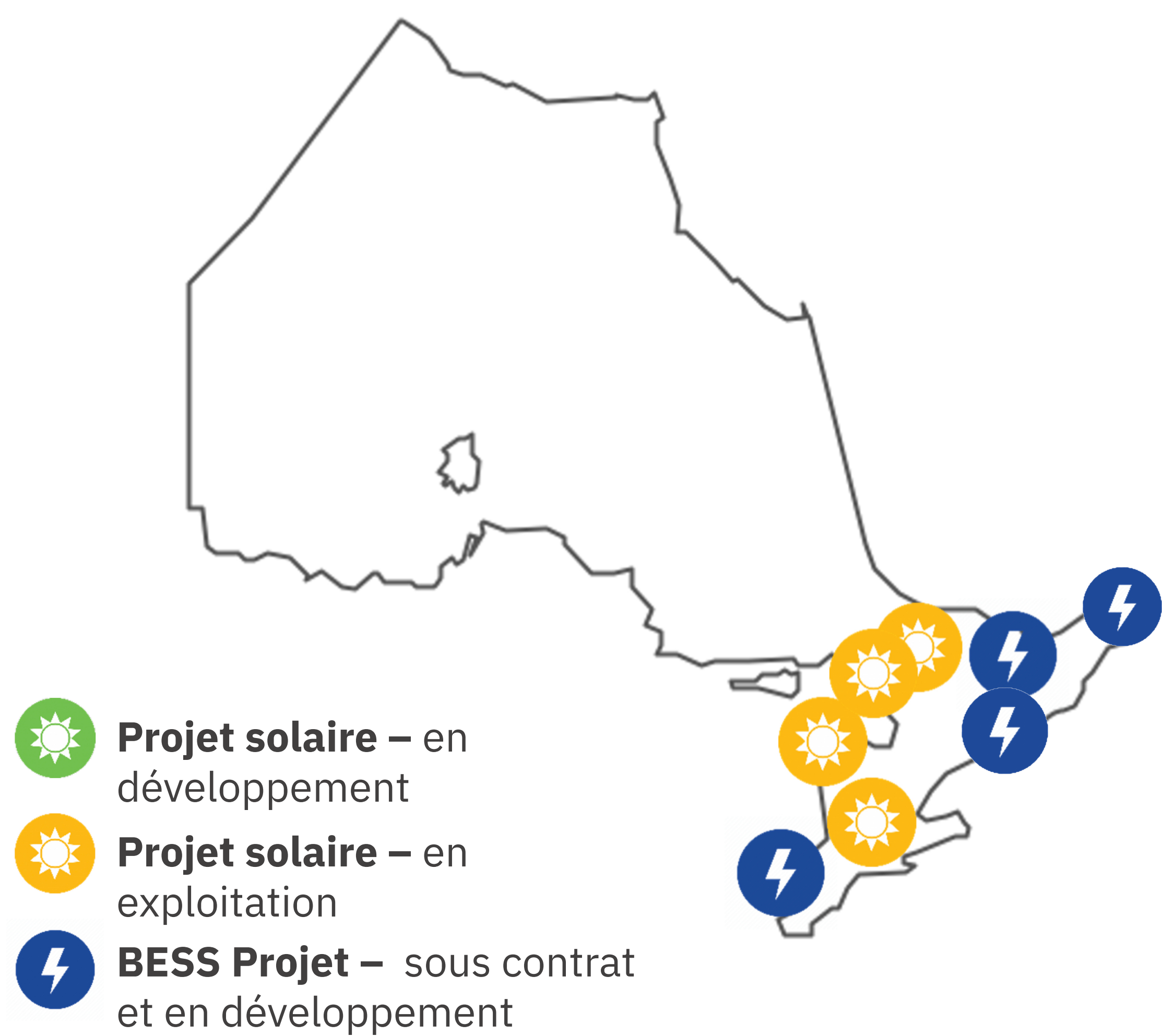
Création d'emplois et stimulation économique locale : la construction entraînera la création d'emplois. L'activité sur le site générera des revenus supplémentaires pour les entreprises locales.

Entente sur les avantages communautaires (EAC) : CGD s'engage à verser un paiement annuel de 1 000 \$/MWac à la municipalité. CGD assumera tous les frais engagés par des tiers pour soutenir ce projet au nom de la municipalité.

Source de revenus diversifiée pour les propriétaires fonciers locaux : maintenir la propriété foncière au sein de votre municipalité.

Augmentation de l'assiette fiscale municipale

Ontario (>200 MW*)



Saskatchewan (>300 MW*)



**En exploitation ou en développement*

Au total, nous comptons plus de 50 MW de projets solaires et de stockage par batterie en exploitation, en construction ou sous contrat, ainsi qu'un potentiel additionnel de 500 MW en phase initiale de développement en Ontario et en Saskatchewan.

Plus de 10 ans d'expérience dans le développement de projets énergétiques en Ontario

- Leader de l'industrie dans le développement de projets d'énergie renouvelable et propre à travers l'Ontario.
- Nous avons développé plus de 100 projets d'énergie renouvelable en Ontario, représentant plus de 100 mégawatts (MW) au cours des six dernières années.
- Nous avons un historique de réussites grâce à des experts qui ont conçu et lancé les programmes d'approvisionnement en énergie renouvelable et propre de l'Ontario dans le secteur public.
- A obtenu l'attribution de six projets totalisant plus de 45 MW / 200 MWh de stockage d'énergie par batterie lors des deux derniers processus d'approvisionnement de la SIÈRE.



ANNEXE B – PHOTOS DE LA RÉUNION PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE



